

Date d'envoi de la convocation : 3 Octobre 2014
Nombre de Membres du Bureau en exercice : 21
Nombre de Membres du Bureau présents : 19
Nombre de Procurations : 2
Nombre de Votants : 21
Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le :

18 Octobre 2014

Présidence de : M. Alain SUGUENOT

Présents en tant que Vice-Présidents :

M. Jean-Luc BECQUET,
M. Pierre BOLZE,
M. Jean-François CHAMPION,
Mme Claude CORON,
M. Xavier COSTE,
M. Michel PICARD,
M. Michel QUINET,
M. Jean-Pierre REBOURGEON,
M. Gérard ROY,
M. Jean-Paul ROY,
M. Denis THOMAS.

Présents en tant que Membres du Bureau :

M. Pierre BROUANT,
M. Jean CHEVASSUT,
M. Stéphane DAHLEN,
Mme Liliane JAILLET,
M. Vincent LUCOTTE,
M. Patrick MANIERE.

Ont donné pouvoir :

Mme Sandrine ARRAULT à M. Michel PICARD,
Mme Estelle BERNARD-BRUNAUD à M. Jean-Luc BECQUET.

Absents-excuses :

Néant

Secrétaire de Séance : M. Sylvain JACOB.

DELIBERATION N° BU/14/40

ADMISSION EN NON VALEUR :

M. CHAMPION, rapporteur, rappelle qu'un certain nombre de titres émis au cours des exercices 2008 et 2013 pour les budgets annexes « Assainissement non collectif », « Assainissement régie » et « Eau potable régie » restent à percevoir, malgré toutes les procédures de recouvrement employées.

Il indique que dans un souci de limiter les frais de gestion, le Trésorier de la Communauté d'Agglomération propose d'arrêter les poursuites et d'admettre en non valeur les restes à recouvrer correspondants, à l'encontre des usagers dont la liste figure en annexes au présent rapport.

Il précise que les créances irrécouvrables (poursuites sans effet avec décision judiciaire, insolvabilité, décès), dont le détail est joint en annexes, s'élèvent à :

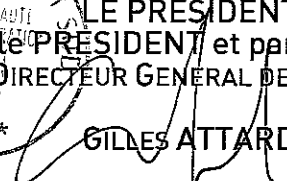
- Budget « Assainissement collectif régie » - Annexe 1 .	1 556,14 €
- Budget « Assainissement non collectif » - Annexe 2	13,61 €
- Budget « Eau potable régie » - Annexe 3	2 056,09 €


Le rapporteur précise que les crédits ont été inscrits au Budget Primitif 2014, avec un complément de crédits à la décision modificative de septembre pour le Budget « Eau potable régie », pour faire face à ce type de dépenses imprévisibles.

**LE BUREAU DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- autorise le Président à procéder aux opérations comptables nécessaires

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT
pour le **PRESIDENT** et par délégation
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

GILLES ATTARD



BEAUNE CÔTE D'OR
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BEAUNE
CÔTE D'OR
MOLAY

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Annexe 1 - Budget Assainissement Régie

Année de la création	Noms débiteurs	Montants des titres non recouverts	Motif de non valeur
2008	RAVENET Stanislas	131,58 €	Personne disparue - N'habite pas à l'adresse indiquée et demande renseignement négative
2008	VAN BROUKHOVEN XAVIER	159,44 €	Poursuite sans effet
2008	GREGGIA JEAN JACQUES	195,49 €	Combinaison infructueuse d actes
2008	MAZOYER CALABRETTA RA	8,57 €	Poursuite sans effet
2008	TURQUET Fabrice	3,14 €	Personne disparue
2008	DELARCHE Marlène	74,56 €	Combinaison infructueuse d actes
2008	ETS CANOVAS .	26,50 €	Décédé et demande renseignement négative
2009	RAVENET Stanislas	55,05 €	Personne disparue - N'habite pas à l'adresse indiquée et demande renseignement négative
2009	TURQUET Fabrice	54,61 €	Personne disparue - N'habite pas à l'adresse indiquée et demande renseignement négative
2009	VAN BROUKHOVEN XAVIER	63,15 €	Poursuite sans effet
2009	BRISSEAU YVES .	79,45 €	Décédé et demande renseignement négative
2009	ETS CANOVAS .	39,75 €	Décédé et demande renseignement négative
2009	GAULON EMMANUELLE BEL	8,44 €	Reste à recouvrer inférieur seuil poursuite
2009	GREGGIA JEAN JACQUES	15,89 €	Combinaison infructueuse d actes
2010	TURQUET Fabrice	33,12 €	Personne disparue
2010	ETS CANOVAS .	12,66 €	Décédé et demande renseignement négative
2010	BERTILLON ARMAND .	0,55 €	Reste à recouvrer inférieur seuil poursuite
2010	MEHAH NAHIM .	70,92 €	Décédé et demande renseignement négative
2011	BRISSEAU YVES .	270,40 €	Décédé et demande renseignement négative
2011	ETS CANOVAS .	47,92 €	Décédé et demande renseignement négative
2011	MEHAH NAHIM .	88,38 €	Décédé et demande renseignement négative
2011	GREGGIA JEAN JACQUES	43,74 €	Combinaison infructueuse d actes
2012	CORNE MARTINE Nc	11,86 €	Décédé et demande renseignement négative
2013	SIREY Gilbert	44,09 €	Décédé et demande renseignement négative
2013	CORNE MARTINE Nc	16,88 €	Décédé et demande renseignement négative
		1 556,14 €	

Annexe 2 - Budget Assainissement non collectif

Année de la création	Noms débiteurs	Montants des titres non recouverts	Motif de non valeur
2008	PASQUELIN STATION ESS	13,61 €	Reste à recouvrer inférieur seuil poursuite
		13,61 €	

Annexe 3 - Budget Eau potable régie

Année de la créance	Noms débiteurs	Montants des titres non recouverts	Motif de non valeur
2008	LOUIS JOSEPH .	27,11	Reste à recouvrer inférieur seuil poursuite
2008	RAVENET Stanislas	137,32	Personne disparue - N'habite pas à l'adresse indiquée et demande renseignement négative
2008	VAN BROUKHOVEN XAVIER	157,17	Poursuite sans effet
2008	ETS GANOVAS	70,55	Décédé et demande renseignement négative
2008	GREGGIA JEAN JACQUES	198,42	Combinaison infructueuse d actes
2008	BOUSSARD JOLY BERNADE	11,83	Reste à recouvrer inférieur seuil poursuite
2008	MAZOYER CALABRETTA RA	65,32	Poursuite sans effet
2008	TURQUET Fabrice	5,34	Personne disparue
2008	DELARCHE Marlène	91,12	Combinaison infructueuse d actes
2008	PASQUELIN STATION ESS	11,76	Reste à recouvrer inférieur seuil poursuite
2008	PASCAL Denis	62,49	Poursuite sans effet
2008	GARNIER REMI .	5,9	Reste à recouvrer inférieur seuil poursuite
2009	RAVENET Stanislas	57,28	Personne disparue - N'habite pas à l'adresse indiquée et demande renseignement négative
2009	TURQUET Fabrice	27	Personne disparue
2009	VAN BROUKHOVEN XAVIER	63,56	Poursuite sans effet
2009	BRISSEAU YVES .	96,98	Décédé et demande renseignement négative
2009	ETS CANOVAS .	28,04	Décédé et demande renseignement négative
2009	GREGGIA JEAN JACQUES	27	Combinaison infructueuse d actes
2009	TURQUET Fabrice	50,78	Personne disparue
2009	ETS CANOVAS .	38,26	Décédé et demande renseignement négative
2010	TURQUET Fabrice	47,34	Personne disparue
2010	BRISSEAU YVES .	159,65	Décédé et demande renseignement négative
2010	ETS CANOVAS .	21,5	Décédé et demande renseignement négative
2010	BERTILLON ARMAND .	3,34	Reste à recouvrer inférieur seuil poursuite
2010	MEHAH NAHIM .	66,27	Décédé et demande renseignement négative
2011	BRISSEAU YVES .	231,17	Décédé et demande renseignement négative
2011	ETS CANOVAS .	74,68	Décédé et demande renseignement négative
2011	MEHAH .	95,73	Décédé et demande renseignement négative
2011	GREGGIA JEAN JACQUES	28,04	Combinaison infructueuse d actes
2012	CORNE MARTINE Nc	28,05	Décédé et demande renseignement négative
2013	SIREY Gilbert	47,23	Décédé et demande renseignement négative
2013	CORNE MARTINE Nc	19,86	Décédé et demande renseignement négative
		2 056,09 €	

Accusé de réception

Nom de l'entité publique	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE, COTE ET SUD
Numéro de l'acte	BU_14_40
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	7.1.1.3 - Autres actes budgétaires (délibérations de vote des BA, BS, DM, documents budgétaires)
Objet de l'acte	Admission en non valeur
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	-200006682-20141009-BU_14_40-DE
Date de transmission de l'acte	28/10/2014
Date de réception de l'accuse de réception	28/10/2014